

Le fait du jour

Algues vertes : le bilan sévère de la Cour des comptes

La Cour des comptes et son pendant régional ont clos leur enquête sur la prolifération des algues vertes en Bretagne. Le Télégramme a pu consulter en avant-première leur rapport définitif. Et il est accablant.

Philippe Créhange
avec **Thierry Mestayer**

● Objectifs mal définis, gouvernance à revoir, moyens trop faibles et sollicitation à minima du monde agricole et agro-industriel. Comme le laissait entrevoir une version provisoire de leur rapport, révélé en exclusivité, fin avril, par Le Télégramme, les magistrats de la Cour des comptes ne sont pas tendres avec les pouvoirs publics régionaux et nationaux sur la gestion des algues vertes en Bretagne. C'est ce qui ressort d'un document, cette fois-ci définitif, devant être rendu public dans les prochains jours mais que Le Télégramme a pu consulter encore une fois en avant-première. Une véritable encyclopédie de plusieurs centaines de pages sur un phénomène qui empoisonne la région depuis des décennies. Cette bible est d'abord la conclusion d'un travail titanesque - appuyé par de nombreuses études scientifiques - sur les causes d'apparition des algues vertes, ainsi que sur les deux plans de lutte engagés, depuis 2010, par les pouvoirs publics. Mais la Cour des

comptes, épaulée par la Chambre régionale, s'est attelée en parallèle à fournir un diagnostic ciblé, pour chacune des huit baies bretonnes.

Modèle agricole à revoir

Globalement, la juridiction pointe les défaillances d'un système qui, malgré certaines améliorations ici et là, manque cruellement d'ambition au regard des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques. Mais avance aussi plusieurs propositions. Comme un médecin qui rédigerait une ordonnance après son diagnostic. Et, dans le cas des algues vertes, le malade doit accepter de revoir totalement son hygiène de vie. Car, comme le laisse entendre la Cour, à plusieurs reprises, c'est un système tout entier de production agricole que la Bretagne doit imaginer si elle veut en finir avec ses marées vertes. Le tout dans un contexte de « lassitude des agriculteurs face à l'absence de reconnaissance des efforts réalisés ». Un monde agricole qui, désespéré d'être en permanence stigmatisé, se réfugie bien souvent dans un silence assourdissant.

Comme nous le révélions, c'est une enveloppe réelle de 50,9 M€ en dix ans qui a été mobilisée pour lutter contre les fuites d'azote d'origine agricole. Une goutte d'eau. Pourtant, les magistrats confirment que les rivières bretonnes sont en bien meilleur état que par le passé. Mais ils soulignent plusieurs manquements : morcellement des terres agricoles autour des baies qui empêche la constitution d'une réserve foncière, collectivités qui s'en remettent bien trop souvent à une chambre d'agriculture traînant des pieds, vétusté des ouvrages de stockage... Ils dénoncent aussi le manque de contreparties financières à destination des agriculteurs produisant des efforts. En évoquant au passage les limites des aides Maec (Mesures agro-environnementales et climatiques). Un dispositif national que la Région Bretagne met régulièrement en avant pour justifier de ses efforts en matière de transition du modèle agricole. Car si l'État est largement pointé du doigt dans les conclusions de la Cour, la collectivité bretonne n'est pas épargnée. Il lui est